



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

	Article R. 122-3-1 du code de Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autor Avant de remplir cette demande, lire attentivement la l	ité chargée de l'examen au cas par cas.
	Ce document est émis par le ministère en charge de l'éco Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateu pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuiteme	r. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous
	Cadre réservé à l'autorité char Date de réception : 13 02 2025 Dossier complet le : 13 02 2025 N° d'enregistrement : 2025_8629	gée de l'examen au cas par cas
1	Intitulé du projet	
	Projet d'exploitation d'un forage d'eau d'environ 157 mètre m3 /an, le projet initial étant revu suite aux essais de pom qu'attendue.	
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.2	Personne morale	
	Dénomination	Raison sociale EARL VERWAERDE
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
	4 1 0 6 8 9 0 7 9 0 0 0 1 1	EARL
	Représentant de la personne morale : Madame Nom	✓ Monsieur Prénom(s)
	VERWAERDE	BENOIT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27- a)	Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 157 m

		ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet 'article R	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II .122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caract	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature d	lu projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	exploitation	exploitation de l'EARL VERWAERDE se situe dans la commune de STEENWERCK (59 181). Cette nagricole de polyculture est spécialisée notamment dans les cultures de céréales et légumes lisés dans le marché du frais essentiellement (pommes de terre, oignons et échalotes).
	commune des légume	curiser ces productions et garantir leur qualité, l'EARL VERWAERDE a effectué un 3e forage sur la de STEENWERCK, la productivité des 2 premiers étant trop faible et finalement utilisés pour le lavage es et de l'arrosage « ponctuelle », exploitant ainsi la nappe des sables du Landénien des Flandres en nappe de la craie de l'Artois et de la vallée de la Lys.
4.2	Objectif	s du proiet

Objectifs au projet

La ressource le permettant, le forage sera exploité au débit maximum de 45 m3/h pour un volume annuel total maximum de 48 000 m³ pour l'irrigation de 30 ha maximum de pommes de terre et d'oignons.

Ces productions font l'objet de contrats avec les entreprises de l'industrie agro-alimentaire ce qui nécessite de respecter un cahier des charges en terme de quantité et qualité de ces productions. Ce projet permettra de sécuriser et viabiliser ces productions en fonction des aléas climatiques.

3 D	écrivez sommairement le projet
4.	3.1 Dans sa phase travaux
d'ι Le	e forage a été creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles ont été d'abord forées et obturées à l'aide un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. es formations calcaires ont ensuite été forées. Le forage a été équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie apérieur jusqu'à 101.8 mètres (cf annexe 6).
na na	ne margelle bétonnée a été conçue de manière à éloigner les eaux de la tête des forages. La surface de la argelle est de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. Les têtes de forage s'élèveront d'au oins 50 cm au dessus du niveau du sol. ouvrage sera dans un local fermé, isolé et cadenassé.
4.	3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
00 L'έ	eau du forage sera pompée au débit instantané de 45 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel total de 48 00 m³/an. énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée. ans son fonctionnement, le forage n'occasionnera aucun bruit.
en rri	l'exploitant débute sa réflexion sur le sujet, l'irrigation devrait être pratiquée par la technique d'aspersion avec irouleur avec conduites enterrées (le parcellaire étant regroupé autour des projets) voire éventuellement la micro igation (goutte à goutte).
е	forage sera exploité péndant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.
	quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis sécision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	ubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générale pécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Débit de prélèvement Superficie du chantier pendant les travaux	157 m 300 mm / 200 mm maxi 45 m3/h 100 m ² 3 à 9 m ²

	Superficie du chantier pendant les travaux Superficie de l'emprise en phase d'exploitation		3 à 9 m ²							
4.6	Localisation du projet									
	Adresse et commune d'implantation									
	Numéro : Voie :	parc	elle cadastrale n°007 section YH							
	Lieu-dit:									
	Localité : STEENWERCK									
	Code postal : 5 9 1 8 1 BP : Cedex :									
	Coordonées géographiques ^[1]									
	Long. : ° , " Lat. : ° ,	"								
	oordonnées Lambert II étendu: : 628 137 Y : 2 633 227 Altitude : 18.8 m									
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "									
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "									
	Communes traversées :									
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquel	s le proj	et est soumis :							
	Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.									
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?									
	□ Oui ☑ Non									
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?									
	□ Oui □ Non									

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».							
5 (i) A				e de la zone d'implantation envisagée r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des				
servi				l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de				
Le si	te Internet du ministère de l'envi			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.				
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	V		Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type 1 & 2. La ZNIEFF la plus proche du forage est située à 2.5 km au sud est : - ZNIEFF de type 1 n° 310030090 – Bocage alluvial de la Grande Becque à Steenbeck et Prés du Moulin Madame à Sailly-sur-la-Lys				
	En zone de montagne ?		V					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V					
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V					
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V					

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		~	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		•	Les zones NATURA 2000 les plus proches sont situées respectivement à 26.7 km à l'ouest et 32 km au sud-est du forage pour les sites : - FR3100487- Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa - ZPS FR3112002 – Les Cinq Tailles
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Selon le référentiel du BRGM, le forage est situé dans le système aquifère LANDENIEN DES FLANDRES / CAPTIF codé 201b1. L'impact potentiel du prélèvement sera limitée à 48 000 m3 par an maximum.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Selon les données des masses d'eau de 2019 provenant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la ressource renouvelable totale moyenne a été estimée à environ 614 millions de m3/an Pour la période 2011-2016, les prélèvements en eau souterraine ont été évalués à 840 000 m3, soit environ 0.1 % du renouvellement moyen de la ressource. Le projet d'exploitation de 48000m3 annuel aura une incidence faible sur la ressource.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Superficie de l'emprise en phase d'exploitation est de 3m²
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Les zones NATURA 2000 les plus proches sont situées respectivement à 26.7 km à l'ouest et 32 km au sud-est du forage pour les sites : - FR3100487- Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa - ZPS FR3112002 – Les Cinq Tailles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	En phase d'exploitation, l'installation de la margelle bétonnée du forage consommera 3 m2.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	La tête de forage sera fermée et étanche.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Afin de préserver la qualité de l'eau de la nappe souterraine, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage a été réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée par rapport au
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	terrain naturel. Le forage sera protégé par un capot étanche et fermé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		~	Uniquement pendant le chantier de réalisation
	Est-il source de bruit ?	V		La source de bruite a été effective uniquement pendant la phase de travaux (1 semaine non complète). L'alimentation des pompes n'engendrera pas de bruit pendant la phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Le projet est éloigné de toute habitation ou à l'arrière de bâtiment agricole: quelque soit la localisation choisie, le projet n'engendrera pas de nuisances sonores aux tiers.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		✓	
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
sions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Rejets d'eaux chargées d'éléments fins provenant des différentes couches de sol rencontrées pendant la durée des travaux: impact limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel
	Si oui, dans quel milieu ?			

	Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
,	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V		
	Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V		
	ne/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V		
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Respect de l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003. Le forage est implanté à plus de 35 mètres de tout bâtiment d'élevage, stockage d'hydrocarbure et produits chimiques et des ouvrages de stockages d'effluents. Le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité des productions suffisant en cas d'aléa climatique (sécheresse). Disposer de l'irrigation permettra à l'exploitation de maintenir ses productions en pommes de terre, lin textile et betteraves notamment.	
d'au	5.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? □ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :					
	Pas de forage existant ni de projet en cours à moins de 500 mètres de ce projet.					

6.3 Les incid nature trans	lences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de frontière ?
☐ Oui Si oui, déc	✓ Non rivez lesquelles :
•	ion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
retenues ou l'environnem étudiés) et p	ion, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
ou par le m prescription Pour éviter le tuyau et Il a été réal margelle es La tête de	er la contamination de la nappe souterraine par des intrusions d'eau de ruissellement depuis la surface, nélange des différents horizons, les mesures suivantes ont été prises, en conformité avec les ns de l'arrêté du 11 septembre 2003. Le le mélange des nappes, et l'infiltration des eaux de surface, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain a été effectué. Le lisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la st de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. Forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. Sera fermé dans un local fermé et étanche.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage ne se situe ni dans une zone protégée, ni à proximité d'une zone de captage d'eau potable ni à proximité d'un tiers.

Le projet se situe sur un territoire avec peu de prélèvements agricoles et une ressource en eau relativement importante.

Le projet d'exploitation devrait être dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	/			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✓			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	/			

8.2	Autres annexes	volontairement	transmises	par le m	aître d'o	uvrage ou	petitionaire
-----	-----------------------	----------------	------------	----------	-----------	-----------	--------------

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1					
2					
3					
4					
5					

9	Engagem	ent et	signa	ture
9	Lingageiii		SIBIIG	COIC

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux des incidences sur l'environnement requises au titre d'autre	· _ ·
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci	-dessus \square
Nom VERWAERDE	

Prénom BENOIT

Qualité du signataire gérant

À STEENWERCK
Fait le 1 3 0 2 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)